

# Fiche de données de sécurité

Préparé 21-02-2024  
Révision: (date) -  
Version 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: eTCP Touch-Up Pen  
Code produit: -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées:

Traitement de surface.

#### Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société:

Ditrimex ApS  
Sverigesvej 9  
DK-8700 Horsens  
+45 2672 2288

#### Contact et mail:

info@ditrimex.com

#### Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: MKH

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

BELGISCH ANTIGIFCENTRUM: 070 245 245 (Nous vous répondons, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24)  
CENTRE ANTIPOISONS BELGE: (+352) 8002-5500.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

-

#### Mention d'avertissement:

-

Contient Chromium Hydroxide Sulphate. Peut produire une réaction allergique. (EUH 208)

### 2.3. Autres dangers

-

#### Autres remarques:

-

#### Autre

-

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Chromium Hydroxide Sulphate	- / 01-2120761005-64-xxxx	12336-95-7	235-595-8	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412	< 1	-
Potassium hexafluorozirconate	- / 01-2119978269-18-xxxx	16923-95-8	240-985-6	Acute Tox. 3;H301, Eye Dam. 1;H318	< 1	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

# Fiche de données de sécurité

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### **En cas d'inhalation:**

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

#### **En cas d'ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### **En cas de contact avec la peau:**

Enlever les vêtements souillés.

Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### **En cas de contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### **Conseils généraux:**

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

Eviter et tout contact avec la peau ou les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés.

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

# Fiche de données de sécurité

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents

Substances	Valeurs limites (8 heures) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites (Court terme) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Remarques
Métal chrome, composés de chrome inorganiques (II) et composés de chrome inorganiques (insolubles) (III)	1 / -	- / -	-
Fluorures inorganiques	1,58 / 1	3,16 / 2	-
<b>Valeur de la DNEL/PNEC:</b>			
<b>DNEL Chromium hydroxide sulphate</b>			
	<b>Travailleurs</b>		<b>Consommateurs</b>
Orale - Chroniques Systémiques	-		150 µg/kg bw/day
<b>DNEL Dipotassium hexafluorozirconate</b>			
	<b>Travailleurs</b>		<b>Consommateurs</b>
Inhalation - Chroniques Systémiques	6,2 mg/m <sup>3</sup>		-
Inhalation - Aigus Systémiques	6,2 mg/m <sup>3</sup>		-
Inhalation - Chroniques Locaux	6,2 mg/m <sup>3</sup>		-
Cutanée - Chroniques Systémiques	89 mg/kg bw/day		44,5 mg/kg bw/day
Cutanée - Aigus Systémiques	89 mg/kg bw/day		44,5 mg/kg bw/day

### PNEC Chromium hydroxide sulphate

Eau douce	60 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	60 µg/L
Eau de mer	6 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	6 µg/L

### PNEC Dipotassium hexafluorozirconate

Eau douce	0,163 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,107 mg/L
Eau de mer	0,163 mg/L
Sol	22,5 mg/kg soil dw

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

#### Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Équipement de protection individuelle:



#### Protection respiratoire:

Normalement pas requis.

# Fiche de données de sécurité

## Protection des mains:

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (> 0,11 mm). Gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.  
Durée de pénétration : > 120 min

## Protection des yeux/du visage:

Normalement pas requis.

## Protection de la peau:

Normalement pas requis.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Violet foncé
Odeur:	Doux
Point de fusion/point de congélation (°C):	0 (32 °F)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	> 100 °C (> 212 °F) 760 mmHg
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	2,5 - 3,5
Viscosité cinématique (mm <sup>2</sup> /s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	< 1,0 mmHg
Densité et/ou densité relative:	1,02 g/cm <sup>3</sup> (8,50 lb/gal)
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

### 9.2. Autres informations

Aucunes.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

---

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des agents fortement oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Chromium Hydroxide	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Sulphate				
Potassium hexafluorozirconate	Oral	Rat	LD50	> 25 - < 200 mg/kg bw

# Fiche de données de sécurité

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Contient Chromium Hydroxide Sulphate. Peut produire une réaction allergique.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Cancérogénicité:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité pour la reproduction:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Danger par aspiration:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

---

**12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Chromium Hydroxide Sulphate	96 Heures	Poisson	LC50	97,7 mg/L
Chromium Hydroxide Sulphate	48 Heures	Daphnie	EC50	~ 16,8 mg/L
Chromium Hydroxide Sulphate	96 Heures	Algues	EC50	0,3 mg/L
Potassium hexafluorozirconate	96 Heures	Poisson	LC50	172,4 mg/L
Potassium hexafluorozirconate	48 Heures	Daphnie	EC50	151,4 mg/L
Potassium hexafluorozirconate	72 Heures	Algues	EC50	1,03 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Aucune donnée.	-	-

**12.4. Mobilité dans le sol**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucunes.

## Fiche de données de sécurité

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
11 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs

**Marquage spécifique:**

-

**Emballages contaminés:**

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

#### 14.1 -14.4.

**ADR**

-

**IMDG/IATA**

-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

---

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Sources:**

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents

**Autres remarques:**

-

**Restrictions professionnelles:**

-

**Besoins en formation:**

-

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

## Fiche de données de sécurité

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

---

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Information supplémentaire:

##### Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

#### Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH 208	Contient Chromium Hydroxide Sulphate. Peut produire une réaction allergique.

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

-

#### Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

#### Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

#### Changements ont été apportés dans les points suivants:

Informations sur le nouveau fournisseur.

#### Cette fiche annule et remplace la version:

-